

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 7 mai 2012 à 19h30 en la salle du soubassement de l'église du secteur Saint-Daniel, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 53 personnes présentes à cette séance.

12-05-088

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Dépôt du rapport du vérificateur et des états financiers vérifiés au 31 décembre 2011;
6. Dépôt des états financiers au 30 avril 2012;
7. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 30 avril 2012;
8. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'avril 2012;
9. Règlement numéro 129-12 fixant le montant engagé en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux pour l'exercice financier 2012 : certificat d'attestation de la période d'accessibilité au registre référendaire;
10. Avis de motion : projet de règlement numéro 130-12 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
11. Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 130-12 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
12. Avis de motion : projet de règlement numéro 131-12 amendant le règlement numéro 72-07 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction;
13. Adoption du projet de règlement numéro 131-12 amendant le règlement numéro 72-07 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction;
14. Avis de motion : projet de règlement numéro 132-12 amendant le règlement numéro 75-07 concernant les dérogations mineures;
15. Adoption du projet de règlement numéro 132-12 amendant le règlement numéro 75-07 concernant les dérogations mineures;
16. Assemblée publique de consultation des règlements d'amendement numéros 130-12, 131-12, et 132-12 respectivement au règlement de zonage n° 69-07, au règlement n° 72-07 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et au règlement de dérogations mineures portant le numéro 75-07 : détermination du lieu, de la date et de l'heure;
17. Avis de motion : projet de règlement numéro 133-12 concernant le contrôle sur la protection des plans d'eau dans les zones de villégiature;
18. Avis de motion : projet de règlement numéro 134-12 amendant le règlement numéro 21-03 concernant les animaux domestiques;

19. Avis de motion : projet de règlement numéro 135-12 concernant la politique de développement domiciliaire;
20. Avis de motion : projet de règlement numéro 136-12 amendant le règlement numéro 128-12 concernant les compteurs d'eau;
21. Publication, au bureau de la publicité des droits, pour l'obtention de titres de propriété en vertu des articles 73 et 74 de la Loi sur les compétences municipales : mandat au notaire et autorisation de signature;
22. Renouvellement des assurances collectives : attribution du contrat;
23. Confirmation d'embauche d'un directeur des travaux publics et autorisation de signature de l'entente normative et salariale;
24. Bureau du directeur des travaux publics : autorisation d'achat d'équipements de bureau;
25. Embauche du nouveau chef pompier et fixation du salaire;
26. Schéma de couverture de risques en incendie, projet de visites des risques faibles et moyens, secteur desservi par la brigade incendie de la Ville de Thetford Mines : autorisation de modifications à l'entente intermunicipale;
27. Projet de construction d'un centre intergénérationnel : mandat d'architecture;
28. Projet de construction d'un centre intergénérationnel : mandat d'ingénierie;
29. Nomination des patrouilleurs nautiques au Grand lac St-François;
30. Fourniture de gravier : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
31. Fourniture de béton bitumineux : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
32. Réparation de la cabine du camion Inter 2001 : autorisation de dépenses;
33. Projet de renouvellement d'une niveleuse : approbation du devis et autorisation d'appel d'offres;
34. Projet d'achat d'une camionnette de type «pick up» : approbation du devis et autorisation d'appel d'offres;
35. Travaux au chemin des Cerfs : autorisation de dépenses et financement;
36. Projet de construction d'un motel industriel : autorisation de travaux;
37. Programme TECQ : autorisation de remplacement d'une vanne;
38. Location de pelles mécaniques : autorisation de signature du contrat;
39. Projet de loi 14 : appui à la FQM;
40. Groupe Cancer et Vie : contribution monétaire;
41. Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé mentale;
42. Semaine des municipalités : invitation au souper annuel;
43. Affaires diverses :
 - 43.1 Subvention au journal l'Arrivage;
44. Correspondance et rapports;
45. Période de questions;
46. Levée ou ajournement de la séance.

Suite à l'ajout inscrit au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-089

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois d'avril 2012, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, au conseil municipal, le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers vérifiés de l'année s'étant terminée le 31 décembre 2011. Chacun des élus reçoit son exemplaire. Ces états financiers montrent un surplus d'opération de l'ordre de 238 035 \$ avant ajustement des réserves.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2012

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers au 30 avril 2012. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 AVRIL 2012

En conformité à la loi, le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états comparatifs des revenus et dépenses. Ceux-ci portent la date du 30 avril 2012. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

12-05-090

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 314 873.88 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-091

RÈGLEMENT NUMÉRO 129-12 FIXANT LE MONTANT ENGAGÉ EN APPLICATION DE LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 : CERTIFICAT D'ATTESTATION DE LA PÉRIODE D'ACCESSIBILITÉ AU REGISTRE RÉFÉRENDAIRE

Je, Jean-Rock Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office ce qui suit :

Le registre tenu, en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement n° 129-12, a été accessible de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le lundi, 16 avril 2012 au bureau de la municipalité, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, à Adstock.

Le nombre de personnes habiles à voter, établi selon l'article 553 de la «*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*», est de 2 685. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 279.

Suite à cette procédure d'enregistrement, quarante (40) personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité ont apposé leur signature dans le registre ouvert à cette fin en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire.

Comme le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 279 et que ce nombre n'a pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu que le certificat du directeur général/secrétaire-trésorier, suite à la période d'accessibilité au registre pour l'approbation du règlement n° 129-12 par les personnes habiles à voter, soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE
MOTION**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 130-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07

Avis de motion est donné par le conseiller Ghislain Jacques qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 130-12 amendant le règlement de zonage numéro 69-07. Les modifications au règlement de zonage comprendront, entre autres, l'exclusion des maisons mobiles (usage H6) dans les zones MA 1, MA 2 et MA 3, l'ajout de l'usage H2 (habitations multifamiliales) dans les zones mixtes MD, la création de zones mixtes le long des rues Principale et Notre-Dame Nord dans le périmètre urbain du secteur St-Méthode afin de favoriser l'établissement de commerces de proximité, etc.. Ce règlement sera également modifié afin de remplacer des dispositions relatives aux piscines et d'inclure des dispositions concernant l'installation d'appareils de chauffage à l'extérieur d'un bâtiment. Dans les zones MB 1 (village St-Daniel) et AFR 1 (zone récréoforestière du mont Adstock), la classe d'usage M2 (carrières, gravières et sablières) sera supprimée. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

12-05-092

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 130-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07

ATTENDU qu'il est du pouvoir du conseil de la municipalité d'Adstock de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun d'amender son règlement de zonage numéro 69-07;

ATTENDU que ce règlement permet, entres autres, l'exclusion des maisons mobiles (usage H6) dans les zones MA 1, MA 2 et MA 3, l'ajout de l'usage H2 (habitations multifamiliales) dans les zones mixtes MD, la création de zones mixtes le long des rues Principale et Notre-Dame Nord dans le périmètre urbain du secteur St-Méthode afin de favoriser l'établissement de commerces de proximité, etc.. Ce règlement sera également modifié afin de remplacer des dispositions relatives aux piscines et d'inclure des dispositions concernant l'installation d'appareils de chauffage à l'extérieur d'un bâtiment. Dans les zones MB 1 (village St-Daniel) et AFR 1 (zone récréoforestière du mont Adstock), la classe d'usage M2 (carrières, gravières et sablières) sera supprimée.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par le conseiller Ghislain Jacques lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 7 mai 2012;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie des textes du 1^{er} projet de règlement, ceux-ci déclarant l'avoir lu et tous renonçant à sa lecture;

ATTENDU les explications rendues par le directeur général/secrétaire-trésorier concernant la portée des modifications proposées au règlement d'amendement contenues dans le projet de règlement numéro 130-12;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu que le 1^{er} projet de règlement numéro 130-12, amendant le règlement de zonage numéro 69-07, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 131-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 72-07 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Ghislain Vallée qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 131-12 amendant le règlement numéro 72-07 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction. Ce règlement sera modifié afin d'introduire l'obligation de détenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'une fournaise à l'extérieur d'un bâtiment. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

12-05-093

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 131-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 72-07 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

ATTENDU qu'il est du pouvoir du conseil de la municipalité d'Adstock de modifier son règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction;

ATTENDU les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun d'amender son règlement numéro 72-07;

ATTENDU que le conseil municipal amende le règlement de zonage afin de prévoir des dispositions relatives à l'installation des fournaies à l'extérieur d'un bâtiment;

ATTENDU que ces nouvelles dispositions au règlement de zonage exigent l'émission de permis et certificats;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par le conseiller Ghislain Vallée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mai 2012;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie des textes du 1^{er} projet de règlement, ceux-ci déclarant l'avoir lu et tous renonçant à sa lecture;

ATTENDU les explications rendues par le directeur général/secrétaire-trésorier concernant la portée des modifications proposées au règlement d'amendement contenues dans le projet de règlement numéro 131-12;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu que le projet de règlement numéro 131-12, amendant le règlement numéro 72-07 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 132-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 75-07 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES

MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller David Blanchette qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 132-12 amendant le règlement numéro 75-07 concernant les dérogations mineures. Ce règlement sera modifié afin d'autoriser la présentation de dérogations mineures déposées en vertu du règlement de lotissement numéro 70-07. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

12-05-094

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 132-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 75-07 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 145.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1);

ATTENDU que le conseil municipal a le pouvoir d'amender le règlement concernant les dérogations mineures;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun d'amender son règlement numéro 75-07;

ATTENDU que le Conseil se donne le pouvoir d'autoriser des requêtes de dérogations mineures dont les demandes ont trait au règlement de lotissement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par le conseiller David Blanchette lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mai 2012;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie des textes du 1^{er} projet de règlement, ceux-ci déclarant l'avoir lu et tous renonçant à sa lecture;

ATTENDU les explications rendues par le directeur général/secrétaire-trésorier concernant la portée des modifications proposées au règlement d'amendement contenues dans le projet de règlement numéro 132-12;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu que le projet de règlement numéro 132-12, amendement le règlement numéro 75-07 relatif aux dérogations mineures, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-095

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DES RÈGLEMENTS D'AMENDEMENT NUMÉROS 130-12, 131-12 ET 132-12 RESPECTIVEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07, AU RÈGLEMENT NUMÉRO 72-07 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION ET AU RÈGLEMENT DE DÉROGATIONS MINEURES PORTANT LE NUMÉRO 75-07 : DÉTERMINATION DU LIEU, DE LA DATE ET DE L'HEURE

En vertu des articles 125 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur certains projets de règlement.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu de fixer l'assemblée publique de consultation des projets de règlement d'amendement numéros 130-12, 131-12 et 132-12, respectivement au règlement de zonage numéro 69-07, au règlement numéro 72-07 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et au règlement de dérogations mineures portant le numéro 75-07 au jeudi, 24 mai 2012 à 19h00 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode.

Durant cette assemblée publique, monsieur le Maire, ou son représentant, expliquera les projets de règlement et entendra les personnes ou organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 133-12 CONCERNANT LE CONTRÔLE**
SUR LA PROTECTION DES PLANS D'EAU DANS LES ZONES DE
VILLÉGIATURE

MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Ghislain Jacques qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 133-12 concernant le contrôle sur la protection des plans d'eau dans les zones de villégiature. Tel qu'expliqué par le directeur général/secrétaire-trésorier, ce règlement vise à protéger les rives, le littoral et les zones inondables, et à obliger la renaturalisation des rives dégradées, décapées ou artificielles, en zone de villégiature du territoire de la municipalité. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

AVIS DE **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT**
NUMÉRO 21-03 CONCERNANT LES ANIMAUX DOMESTIQUES

MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Marc Gagnon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 134-12 amendant le règlement numéro 21-03 concernant les animaux domestiques. Tel qu'expliqué par le directeur général/secrétaire-trésorier, ce règlement vise à bonifier les définitions sur les animaux domestiques. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

AVIS DE **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 135-12 CONCERNANT LA POLITIQUE DE**
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Ghislain Vallée qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 135-12, abrogeant le règlement numéro 245, concernant la politique de développement domiciliaire.

AVIS DE **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 136-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT**
NUMÉRO 128-12 CONCERNANT LES COMPTEURS D'EAU

MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller David Blanchette qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 136-12, amendant le règlement numéro 128-12, concernant les compteurs d'eau. Tel qu'expliqué par le directeur général/secrétaire-trésorier, ce règlement vise à étendre l'obligation d'installer un compteur d'eau à toutes nouvelles constructions désirant se brancher sur un réseau d'aqueduc municipal. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

12-05-096

PUBLICATION, AU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS, POUR L'OBTENTION DE TITRES DE PROPRIÉTÉ EN VERTU DES ARTICLES 73 ET 74 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES : MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la municipalité s'est prévalu des articles 73 et 74 de la Loi sur les compétences municipales en vue de se déclarer propriétaire sur des parties de lots constituant l'assiette d'une voie publique existante;

ATTENDU que le dossier à publier provient des descriptions techniques portant le numéro 7866 préparées par Marie-Andrée Gallant, arpenteur-géomètre;

ATTENDU qu'il y a lieu, en vertu de l'article 73 de la LCM, de publier, au registre foncier, une déclaration à l'effet que les formalités prévues au cinq (5) premiers alinéas du susdit article ont été accomplies;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier à un notaire le mandat de faire le nécessaire aux fins de publier, au registre foncier, les susdites descriptions techniques et d'y autoriser les signatures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu de ce qui suit :

- de déclarer, aux personnes et/ou institutions concernées, que les formalités prévues au cinq (5) premiers alinéas de l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales ont été accomplies;
- de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de publier, au registre foncier, les documents requis en vertu des articles 73 et 74 de la LCM;
- d'autoriser Monsieur René Gosselin, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-097

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES : ATTRIBUTION DU CONTRAT

ATTENDU que la municipalité d'Adstock a demandé, en 2010, des soumissions sur invitation pour son contrat d'assurances collectives;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 936.2 du Code municipal, un contrat d'assurance adjudgé par soumissions pour une période inférieure à 5 ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu de renouveler, pour une période d'un (1) an, le contrat d'assurances collectives que l'on détient avec la compagnie d'assurance «La Great-West». Le renouvellement tient compte d'une diminution de 4.9% du coût de la prime.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-098 **CONFIRMATION D'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE**

ATTENDU que la municipalité d'Adstock désire combler le poste de directeur des travaux publics;

ATTENDU que monsieur Martin Dufour a satisfait aux exigences de la municipalité au terme du processus d'embauche;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer monsieur Dufour dans ses fonctions;

ATTENDU qu'il y a également lieu d'autoriser la signature de l'entente normative et salariale intervenue entre la municipalité et monsieur Martin Dufour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'embaucher monsieur Martin Dufour à titre de directeur des travaux publics et d'autoriser monsieur René Gosselin, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, l'entente normative et salariale intervenue entre la municipalité et monsieur Dufour.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-099 **BUREAU DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS : AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE BUREAU**

La création de ce nouveau poste exige l'investissement d'une somme d'argent dédiée à l'achat d'équipements de bureau.

Dans ce contexte,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 3 500 \$, taxes en sus, pour l'achat d'équipements de bureau nécessaires aux activités du directeur des travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-100 **EMBAUCHE DU NOUVEAU CHEF POMPIER ET FIXATION DU SALAIRE**

ATTENDU que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2012, via la résolution numéro 12-02-029, la municipalité constatait la démission de monsieur Gabriel Huard à titre de directeur du service incendie du secteur St-Méthode;

ATTENDU que, suite à cette démission, il y a lieu de nommer un nouveau directeur pour lui succéder;

ATTENDU que monsieur Daniel Couture, ancien chef pompier, possède la formation et les qualifications requises pour occuper ce poste;

ATTENDU que monsieur Couture accepte d'occuper le poste de directeur du service incendie du secteur St-Méthode;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu de nommer monsieur Daniel Couture au titre de directeur du service incendie du secteur St-Méthode et de fixer son salaire annuel à 5 000 \$. Ce salaire ne comprend pas ses interventions lors d'un incendie ou de son déplacement lors d'une fausse alarme. Lors de ces interventions, le chef pompier recevra la même rémunération consentie aux pompiers volontaires et selon les mêmes considérations.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-101

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE, PROJET DE VISITES DES RISQUES FAIBLES ET MOYENS, SECTEUR DESSERVI PAR LA BRIGADE INCENDIE DE LA VILLE DE THETFORD MINES : AUTORISATION DE MODIFICATIONS À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE

ATTENDU que la municipalité d'Adstock conformément à ce qui est prévu au schéma de couverture de risques en incendie, un certain nombre d'actions doit être pris par les municipalités, notamment en matière de prévention;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock désire réaliser l'action 33 portant sur l'inspection des risques faibles et moyens afin de se conformer au schéma de couverture de risques en incendie;

ATTENDU que le service de Sécurité incendie de la Ville de Thetford Mines nous propose, via leur offre de services datée du 21 septembre 2011, de réaliser ces inspections au cours des trois (3) prochaines années dans les secteurs de la municipalité couverts par la brigade incendie de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock détient une entente intermunicipale avec la Ville de Thetford Mines pour la couverture incendie pour les secteurs Sacré-Cœur-de-Marie, Ste-Anne-du-Lac et le Lac-à-la-Truite;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock désire modifier l'entente intermunicipale en matière d'incendie afin d'autoriser le service incendie de la Ville de Thetford Mines à effectuer les visites d'inspection des risques faibles et moyens sur le territoire desservi par la brigade de Thetford Mines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'autoriser les modifications nécessaires à l'entente intermunicipale en cours entre la municipalité d'Adstock et la brigade incendie de la Ville de Thetford Mines en matière de protection incendie pour les secteurs Sacré-Cœur-de-Marie, Ste-Anne-du-Lac et le Lac-à-la-Truite afin d'y inclure l'autorisation d'inspection des risques faibles et moyens sur les résidences situées dans les susdits secteurs. Telles modifications assureront la légitimité d'intervention de la brigade incendie pour les inspections dont il est question.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-102

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL :
MANDAT D'ARCHITECTURE**

ATTENDU que la municipalité d'Adstock désire construire un centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU l'annonce d'une subvention du gouvernement du Québec pour la réalisation du projet;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un architecte pour la production des plans et devis d'architecture en vue de l'appel d'offres;

ATTENDU l'offre d'honoraires professionnels déposée par la firme André Gagné, architecte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de confier à la firme André Gagné, architecte, conformément à leur proposition datée du 23 avril 2012, un mandat d'architecture concernant la production de plans et devis en vue de la construction d'un centre intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie et d'autoriser une dépense en honoraires professionnels de 21 500 \$, taxes applicables en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-103

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL :
MANDAT D'INGÉNIERIE**

ATTENDU que la municipalité d'Adstock désire construire un centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU l'annonce d'une subvention du gouvernement du Québec pour la réalisation du projet;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un ingénieur pour la production des plans et devis d'ingénierie en vue de l'appel d'offres;

ATTENDU l'offre d'honoraires professionnels en ingénierie déposée par la firme Fréchette LGL, division SNC Lavalin Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de confier à la firme «Fréchette LGL, division SNC Lavalin Inc.», conformément à leur proposition datée du 27 avril 2012, un mandat pour la réalisation des activités d'ingénierie pertinentes à la construction d'un centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie et d'autoriser une dépense en honoraires professionnels de 20 770 \$, taxes applicables en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-104

NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES AU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU que la patrouille nautique du Grand lac Saint-François a le mandat de patrouiller et faire respecter la réglementation nautique depuis plus de dix ans sur l'ensemble du Grand lac Saint-François, lequel se situe sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, Adstock, Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède et Stornoway et dont une partie du lac se trouve dans le parc national de Frontenac;

ATTENDU que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux par les six municipalités riveraines pour pouvoir appliquer la réglementation nautique sur le Grand lac Saint-François et être autorisés à délivrer des constats d'infraction;

ATTENDU que les règlements appliqués sont le Règlement sur les petits bâtiments, le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments et le Règlement sur les compétences des conducteurs d'embarcations de plaisance, lesquels découlent de la Loi sur la Marine marchande du Canada;

ATTENDU que, suite à la nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, une demande d'autorisation pour délivrer des constats d'infraction sera adressée au Directeur des poursuites criminelles et pénales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu que madame Catherine Jacques et messieurs David Lapierre, Pierre-Luc Bolduc, Paul Audet soient nommés inspecteurs municipaux afin qu'ils puissent agir à titre de patrouilleurs nautiques pour le Grand lac Saint-François et appliquer les règlements touchant à la Loi sur la Marine marchande du Canada.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12-05-105

FOURNITURE DE GRAVIER : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

Suite à notre appel d'offres sur invitation concernant la fourniture de gravier naturel, à l'ouverture des soumissions, les firmes «Gravières G.N.V.R. Inc.» et «Transport & Excavation Dany Dodier Inc.» ont déposé des soumissions. À l'analyse de celles-ci, seule la firme «Gravières G.N.V.R. Inc.» a été jugée conforme à notre appel d'offres. Voici donc le tableau d'analyse :

SOUMISSIONNAIRES	GRAVIER NATUREL			DÉCLARATIONS JOINTES		
	MG-20A concassé	MG-20B concassé	MG-20A tamisé (0-3/4)	Éthique & transparence	Influencer	Collusion
Gravières G.N.V.R. Inc.		9.26 \$ ¹	6.96 \$ ¹	Oui	Oui	Oui
Excavation Dany Dodier			6.57 \$ ¹	Non	Non	Non
RÉSULTAT DE LA CONFORMITÉ						
*Gravières G.N.V.R. Inc.				Conforme		
Excavation Dany Dodier				Non conforme		

¹ (tous les prix sont fournis à la tonne métrique et incluent toutes taxes applicables)

* Plus bas soumissionnaire conforme

ATTENDU qu'au terme du processus d'appel d'offres, «Gravières G.N.V.R. Inc.» est le seul fournisseur jugé conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu de retenir la firme «Gravières G.N.V.R. Inc.» pour la fourniture de gravier naturel pour l'année 2012. Les prix susmentionnés incluent les frais de chargement, de pesée et toutes taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-106

FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mars 2012, via la résolution numéro 12-03-054, un mandat fut donné au directeur général/secrétaire-trésorier de procéder, par appel d'offres public, à la demande de fourniture et de pose d'enrobé bitumineux régulier sur diverses routes de la municipalité.

Au terme de la période de présentation des soumissions, deux (2) soumissionnaires, soient «Pavage Centre-Sud du Québec Inc.» et «Pavages Sartigan Ltée» ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Les soumissionnaires, tous jugés conformes à l'appel d'offres, nous proposent de réaliser les travaux pour les prix suivants incluant toutes taxes applicables :

SOUMISSIONNAIRES	MÉLANGE RÉGULIER	
POSE À LA PROFILEUSE	Secteur St-Méthode & St-Daniel (~1225 tonnes) ¹	Secteur Sacré-Cœur & Sainte-Anne (~1500 tonnes) ¹
*Pavage Centre-Sud du Québec	119.50 \$	117.45 \$
Pavage Sartigan	146.00 \$	146.00 \$
POSE À LA MAIN	Secteur St-Méthode & St-Daniel (~200 tonnes) ¹	Secteur Sacré-Cœur & Sainte-Anne (~200 tonnes) ¹
*Pavage Centre-Sud du Québec	185.00 \$	183.30 \$
Pavage Sartigan	279.00 \$	279.00 \$
CHAÎNES DE RUES	Tous les secteurs ²	
*Pavage Centre-Sud du Québec	35.00 \$	
Pavage Sartigan	39.00 \$	

¹ (prix à la tonne métrique incluant toutes taxes applicables)

² (prix au mètre linéaire incluant toutes taxes applicables)

* Plus bas soumissionnaire

Suite à l'analyse des soumissions,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'octroyer le contrat pour la fourniture et la pose de béton bitumineux,
pour l'année 2012, à la firme «Pavage Centre-Sud du Québec Inc.», celle-ci étant
le plus bas soumissionnaire conforme à notre appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-107 **REPARATION DE LA CABINE DU CAMION INTER 2001 : AUTORISATION DE DÉPENSES**

La cabine du camion Inter 2001 requiert une réparation afin qu'elle puisse répondre aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec lors de l'inspection du véhicule. Le coût de cette réparation, selon l'estimé produite par «Polyplast Inc.», se chiffre à 4 222.28 \$ taxes applicables incluses. Ce montant inclut les pièces et la main d'œuvre nécessaire pour effectuer le travail.

Suite aux discussions,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'autoriser, conformément à l'estimation déposée par «Polyplast Inc.» et datée du 13 avril 2012, une dépense de 4 222.28 \$ taxes applicables incluses pour des travaux visant à réparer la cabine du camion Inter 2001.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-108 **PROJET DE RENOUELEMENT D'UNE NIVELEUSE : APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

Le conseil municipal se penche sur un devis technique concernant le renouvellement d'une niveleuse.

Après que les élus aient pris connaissance et discuté des différents items à inclure au devis en question et s'en déclarent satisfaits,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'approuver le devis en vue de se procurer une niveleuse neuve de l'année 2011 en remplacement de la niveleuse du secteur Sacré-Cœur-de-Marie et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder, selon les règles légalement observées, à un appel d'offres public, publié dans un système électronique d'appels d'offres ainsi que dans le journal local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-109 **PROJET D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE TYPE «PICK UP» : APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

ATTENDU l'embauche d'un directeur des travaux publics;

ATTENDU que pour pourvoir au déplacement du directeur sur le territoire, la municipalité s'est engagée à fournir une camionnette de type «pick up»;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander des soumissions sur invitation étant donné une évaluation des coûts supérieurs à 25 000 \$;

ATTENDU que les membres du conseil se sont entendus sur le véhicule à acquérir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'approuver le susdit devis et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres concernant la fourniture d'une camionnette neuve de type «pick up» au moyen d'une invitation auprès de trois (3) firmes de son choix.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-110

TRAVAUX AU CHEMIN DES CERFS : AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE FINANCEMENT

ATTENDU que des travaux de reconstruction et de pavage ont été effectués au chemin des Cerfs au cours des dernières années;

ATTENDU que le conseil municipal désire poursuivre, en régie, les travaux de réfection;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent financer ces travaux via le surplus accumulé non affecté de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser des dépenses pour un montant maximal de 250 000 \$ taxes incluses à être puisé à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité pour financer des travaux de réfection et de pavage sur le chemin des Cerfs. Au cours de 2012, l'activité prioritaire est de paver la section s'échelonnant de la fin du pavage réalisé sur le chemin des Cerfs en 2011 jusqu'à l'intersection de la route du lac St-François.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-111

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN MOTEL INDUSTRIEL : AUTORISATION DE TRAVAUX

ATTENDU que le projet de construction d'un nouveau motel industriel dans le secteur industriel du village de St-Méthode prendra forme dans les semaines qui suivent;

ATTENDU que le Comité de Promotion Industrielle d'Adstock Inc. sollicite une participation municipale dans leur projet de construction d'un motel industriel;

ATTENDU que le comité souhaite que la municipalité d'Adstock exécute, à ses frais, les travaux de branchement de l'édifice aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout et l'installation d'un ponceau d'environ 40 pieds de long ayant accès sur la 1^e Avenue Ouest;

ATTENDU que les coûts estimés de cette opération, main d'œuvre, équipements mécanisés et matériaux sont grossièrement estimés à 35 000 \$;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock désire contribuer à la construction de ce nouveau motel industriel en réalisant les travaux demandés par le CPI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de réaliser, via nos employés et nos équipements mécanisés, et de défrayer tous les coûts associés au branchement du nouveau motel industriel aux réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'à l'installation d'un ponceau d'environ 40 pieds de long ayant accès sur la 1^e Avenue Ouest. Cette opération devra être considérée comme étant la participation de la municipalité dans ce projet.

Pour les mêmes raisons invoquées lors de l'adoption de la résolution numéro 12-04-069, soit l'absence de dépôt d'un plan d'affaires par le promoteur, le conseiller Denis Marc Gagnon prie le secrétaire d'assemblée d'inscrire sa dissidence au procès-verbal.

Adopté à la majorité des conseillers.

12-05-112

PROGRAMME TECQ : AUTORISATION DE REMPLACEMENT D'UNE VANNE

ATTENDU que la municipalité a reçu une approbation provenant de la direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour effectuer les travaux relatifs au remplacement d'une vanne dans un regard situé à l'entrée de la station des eaux usées dans le cadre du retour de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ);

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses en lien avec ce dossier et le début des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 6 000 \$ pour la réalisation des travaux relatifs au remplacement d'une vanne dans un regard situé à l'entrée de la station des eaux usées, lesquels travaux sont plus amplement décrits au dossier 931056 du bilan de la programmation des travaux du programme TECQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-113

LOCATION DE PELLES MÉCANIQUES : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Utilisant le même concept que les années précédentes en ce qui concerne le processus de location de pelles mécaniques nécessaires aux divers travaux municipaux, concept dont la rentabilité fut clairement démontrée, la firme «Excavation Rodrigue & Fils Inc.» nous offre de combler nos besoins en la matière en mettant ses équipements à notre disposition.

À cet égard,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de retenir les services de la firme «Excavation Rodrigue & Fils Inc.» en ce qui concerne la location de ses pelles mécaniques pour l'année 2012 et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le contrat de location à intervenir à cet effet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-114

PROJET DE LOI 14 : APPUI À LA FQM

ATTENDU que, le 12 mai 2011, monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

ATTENDU que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

ATTENDU que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

ATTENDU que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

ATTENDU que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu ce qui suit :

- de demander au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs «avancées» significatives par rapport à l'ancienne législation;
- de transmettre une copie de la présente résolution à :
 - Monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune;
 - Madame Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste;

- Monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;
- Monsieur Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;
- Monsieur Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;
- Monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-115

GROUPE CANCER ET VIE : CONTRIBUTION MONÉTAIRE

Comme à chaque année, Groupe Cancer et Vie, organisme à but non lucratif, s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une aide financière pour la poursuite de leurs activités d'entraide.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 250 \$ à être versé à l'organisme «Groupe Cancer et Vie» en guise de subvention pour la poursuite de leurs activités d'entraide.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-116

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

ATTENDU que la «Semaine nationale de la santé mentale» se déroule du 7 au 13 mai sous le thème du sentiment de sécurité, et qu'«*À l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important!*»;

ATTENDU que le personnage d'Alain Térieur invite chaque personne à être attentive à son intérieur de même qu'à celui de celles et ceux qui l'entourent en épaulant, en écoutant et en respectant; il fait aussi voir que ces gestes jouent un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel et la santé psychologique de chacun;

ATTENDU que les actions favorisant le sentiment de sécurité relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée à tous les échelons de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

ATTENDU que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs de la société québécoise;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à s'approprier les outils qui les sensibiliseront au rôle déterminant du sentiment de sécurité pour soi et pour l'entourage proche comme éloigné;
- en lisant la proclamation, en la signant et en la retournant à l'ACSM-CA par télécopieur au 418-835-1850;

EN VERTU DE CES AFFIRMATIONS,

Monsieur le maire René Gosselin, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2012, la «Semaine nationale de la santé mentale» dans la municipalité d'Adstock et invite toutes les citoyennes, tous les citoyens, ainsi que toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble que «*À l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important!*».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-05-117

SEMAINE DES MUNICIPALITÉS : INVITATION AU SOUPER ANNUEL

Comme à chaque année, pour souligner la «Semaine des municipalités», la MRC des Appalaches organise un souper et invite tous les élu(e)s à participer à cette activité.

Dans ce contexte,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'inviter tous les membres du conseil accompagné(e)s de leur conjoint(e) à assister au souper organisé par la MRC des Appalaches dans le cadre de la «Semaine des Municipalités». Tel souper aura lieu le vendredi, 1^{er} juin 2012 à Disraëli et le coût à défrayer par la municipalité est de 28 \$ le couvert. Étant donné que cette activité en est une qualifiée de «protocolaire», les coûts exigés pour défrayer les repas des conjoint(e)s seront assumés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

12-05-118

SUBVENTION AU JOURNAL L'ARRIVAGE

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu d'autoriser la dépense et le paiement d'une somme de 10 000 \$ en guise de subvention au journal l'Arrivage pour soutenir les activités de fonctionnement de cet important outil municipal de communication. Cette somme a été initialement prévue au budget d'opération 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

État de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

- C1) Bulletins d'information de la FQM et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement;
- C2) Réception d'une demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports, jugés de moindre importance, reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- F1) Réseau d'alimentation de l'eau potable du secteur St-Méthode : état de situation. Monsieur le maire fait l'état de situation concernant le comportement des puits alimentant les usagers branchés sur le réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode. Celui-ci précise que le niveau des puits est, à toute fin pratique, redevenu à la normal et qu'il n'est plus nécessaire de transporter de l'eau potable provenant d'une source extérieure. Toutefois, ce dernier précise qu'il y a tout lieu d'adopter des comportements responsables face à l'utilisation de l'eau potable et que le règlement numéro 128-12 concernant l'utilisation de l'eau potable sera appliqué avec rigueur et qu'aucun passe-droit ne sera consenti à qui que ce soit.
- F2) Madame Kimberly Côté, stagiaire à la municipalité d'Adstock pour l'été 2012 aura comme mandat de visiter tous les foyers branchés sur un réseau d'aqueduc municipal afin de sensibiliser les gens à adopter une bonne pratique d'utilisation de l'eau potable. Son mandat consistera également à sensibiliser les résidents situés dans les zones de villégiature de la municipalité à l'importance de renaturaliser les rives des plans d'eau et des cours d'eau afin de contrer l'érosion et préserver la qualité de l'eau dans les lacs et les rivières. Enfin, celle-ci aura également comme mandat de visiter les propriétaires où sont constatées les sources d'érosion identifiées dans un document produit par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière et de demander que des correctifs soient apportés.
- F3) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 4 juin 2012, à 19h30 en la salle du Centre des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

12-05-119

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu de lever la séance à 20h10.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

René Gosselin

Jean-Rock Turgeon

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

COMPTE-RENDU

Le 24 mai 2012, 19h00, se tenait une assemblée publique de consultation sur les projets d'amendements des règlements numéros 130-12 (règlement de zonage numéro 69-07), 131-12 (règlement 72-07 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction) et 132-12 (règlement 75-07 concernant les dérogations mineures) conformément aux articles 125 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La résolution municipale portant le numéro 12-05-095, adoptée lors de la séance ordinaire du 7 mai 2012 et les avis publiés dans les journaux annonçaient la tenue de cette assemblée publique de consultation.

Sont présents à cette assemblée messieurs René Gosselin et Jean-Rock Turgeon, respectivement maire et directeur général/secrétaire-trésorier et madame Renée Vachon, inspectrice en bâtiment et en environnement à la municipalité d'Adstock. Outre ces représentants municipaux, 6 personnes assistent à cette assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prie le directeur général/secrétaire-trésorier de procéder à l'explication des articles contenues dans les règlements faisant l'objet de l'assemblée de consultation.

Pour le bénéfice des personnes assistant à l'assemblée, tous les projets de règlements, article par article, sont présentés sur écran géant et les explications d'usage sont apportées à tour de rôle par le directeur général/secrétaire-trésorier et l'inspectrice en bâtiment et en environnement. À la fin de la présentation, le directeur général/secrétaire-trésorier informe les gens que certaines modifications proposées au projet de règlement numéro 130-12 peuvent faire l'objet d'un processus référendaire et explique les modalités à rencontrer pour initier ce processus.

Suite à cette présentation, les personnes assistant à l'assemblée suggèrent au conseil municipal d'apporter certaines modifications et/ou précisions, principalement à l'encadrement des installations des fournaies extérieures au projet de règlement numéro 130-12. Ces suggestions seront déposées auprès du conseil municipal pour analyse et décision. S'il y a lieu d'apporter quelques modifications et /ou précisions, celles-ci seront intégrées au second projet de règlement dont l'adoption est prévue pour le 4 juin 2012.

Les questions de l'assistance ayant toutes été répondues, monsieur le maire met fin à l'assemblée. Il est 19h55.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,

Jean-Rock Turgeon